



Conseil de Communauté

Délibération n°172018

Jeudi 1^{er} février 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le premier février à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Halle Camarguaise de Viavino à Saint-Christol, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Alain ROUS, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Claude ARNAUD, Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mme Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mmes Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mmes Ghyslaine ARNOUX, Danielle RAZIGADE, MM. René HERMABESSIERE, Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Francis PRATX représenté par Alain ROUS, M. Laurent RICARD représenté par Jacques GRAVEGEAL, Mme Annabelle DALLE représentée par Danielle RAZIGADE, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON représentée par Ghyslaine ARNOUX, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Francine BLANC, M. Stéphane ALIBERT représenté par Pierre SOUJOL, M. Philippe MATHAN représenté par Joël MOYSAN, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Norbert TINEL, M. Jean CHARPENTIER représenté par Richard PITAVAL, Mme Bernadette VIGNON représentée par Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absents Excusés : Mme Sylvie THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BERGEON

Objet : Tarifs du séjour intercommunal au ski pour 2018

Madame Martine Dubayle-Calbano, vice-présidente déléguée à la solidarité territoriale, rappelle que dans le cadre de ses activités en accueil collectif de mineurs, la Communauté de Communes du Pays de Lunel organise un séjour au ski durant les vacances de février 2018.

Descriptif des destinations :

Séjour « Montagne - Ski » - du 17 au 24 février 2018

Le séjour « Montagne – Ski » est organisé sous l'égide « *Mômensejours* » au travers du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce séjour aura lieu dans les Alpes, en Haute Savoie, à l'entrée de la vallée d'Abondance. Le groupe sera accueilli au chalet « Les Sapins Enchantés » qui dispose de 5 salles d'activités ainsi qu'une salle à manger d'ambiance savoyarde.

De nombreuses activités sont également possibles au chalet :

>>> découverte de la nature, randonnées, raquettes, luge, jeux d'extérieurs.

Ce séjour est destiné aux « débutants » et aux « confirmés ». Des cours seront également assurés par l'école de ski (ESF).

Descriptif des coûts des séjours :

Séjour FEVRIER	
Dates	du samedi 17 février au samedi 24 février
Nombre de jours/ nuits	8 jours et 7 nuits
Nombre de places	36
detsination	Haute Savoie > Abondance
Thème	SKI
Hebergement	10 800,00 €
Activités	5 489,00 €
Encadrement	4 800,00 €
Transport A/R	3 300,00 €
Total COUT DU SEJOUR	24 389,00 €
Coût brut de la place	677,47 €

Propositions des tarifs pour le séjour :

Tranches des QF	Séjour SKI	
	Tarifs	Taux à charge des familles
T1	350 €	52%
T2	360 €	53%
T3	370 €	55%
T4	410 €	61%
T5	450 €	66%
Hors territoire	677 €	100%
Les tranche 1 & 2 bénéficiaires du soutien CAF "vacances"	Séjour de 8 jrs : => Aide aux vacances CAF	
PREVISIONS	Sejour SKI	
Recettes familles	14 760 €	
Solde à charge CCPL	9 629 €	

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **madame la vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 8 contre (Bernadette Vignon, Jérôme Piétrera, Cécile Macaigne, Jean-Paul Roger, Maryvonne Sabatier, Hervé Dieulefès, Joëlle Ruivo et Laurent Ajasse) et 2 absentions (Robert Pistilli et Jean-Jacques Estéban) :

APPROUVE l'organisation du séjour susmentionnée,

APPROUVE les tarifs proposés pour le séjour intercommunal au ski 2018,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2018,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 14.02.18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex